



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités et de l'environnement
Bureau de l'urbanisme et de l'aménagement

Limoges, le - 1 AOUT 2016

Affaire suivie par Christine Coussy
Tél. 05 55 44 19 46
Mèl : christine.coussy@haute-vienne.gouv.fr

Extrait de la décision de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 29 juillet 2016, la commission départementale d'aménagement commercial a décidé d'autoriser la demande d'exploitation commerciale adressée en préfecture le 10 juin 2016 par la société à actions simplifiées (S.A.S.) « CECIBERT », représentée par M. Lionel PELUHET, son président, agissant en tant que promoteur, dont le siège social se situe route de Brive, 87500 GLANDON, afin de procéder à une modification substantielle et à l'extension de 205 m² de la galerie marchande du supermarché « Intermarché » implantée sur les communes de Saint-Yrieix-la-Perche et Glandon.

Ce projet consistera en :

- un regroupement de trois cellules pour obtenir une moyenne surface de 505 m² destinée à la vente de produits culturels ;
- la création de trois cellules de moins de 300 m² destinées à un salon de coiffure (50 m²), un opticien (100 m²) et une parfumerie (190 m²).

La surface de vente autorisée de 640 m² de la galerie marchande sera augmentée de 205 m², la portant ainsi à 845 m².

Le texte intégral de cette décision est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne, consultable sur le site internet : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Publications » « Recueil des actes administratifs » « Département de la Haute-Vienne ».

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur délégué

Gérard JOUBERT